

Agneaux C o n t a c t



Journal d'information de la commune d'Agneaux Juin 2017 N° 70

Entreprise :
Macrel

Budget
de la commune

Bibliothèques de rue

www.agneaux.fr



Habitants d'Agneaux, chers amis,

En mars 2014, vous nous avez fait massivement confiance et nous vous en remercions.

Aujourd'hui nous voici arrivés à la moitié de notre mandat. Aussi je suis heureux, avec mon équipe, de vous faire partager dans ce numéro d'Agneaux Contact tous les événements et activités qui contribuent à conforter l'attractivité de notre commune. De plus, comme vous avez pu le constater, nous avons de nouveaux projets d'investissements immobiliers et nous nous en réjouissons.

D'importants travaux de rénovation sont aussi engagés sur le quartier de la Doucetièrre et se poursuivront dans les mois à venir, car tout ne peut être fait en même temps pour des raisons budgétaires.

Nous sommes en réflexion sur l'avenir de la place Edmond Piédagnel, et vous serez associés à cette définition du projet, lorsque, nous-mêmes, vos élus, aurons préparé le terrain.

Je tiens aussi à aborder un sujet qui mérite des éclaircissements : en effet différentes publications ont fait état d'une fusion d'Agneaux avec Saint-Lô. Il est certain qu'il faudra bientôt réfléchir à notre avenir au sein de ce bassin saint-lois, dans lequel nous avons un rôle important, tant au niveau du développement économique et commercial, qu'en matière d'habitat. Néanmoins notre positionnement engagera la commune pour l'avenir. Aussi, au-delà de notre propre travail de réflexion sur ce sujet, je tiens à vous affirmer que rien ne sera fait sans avoir partagé cette étude avec vous.

Alors, chers amis, je vous demande de ne pas vous laisser influencer par des informations diverses et variées qui traduisent tout et son contraire. La seule information crédible sur cette question ne viendra que de vos élus.

Avec notre fête Saint Jean, nous allons à nouveau partager un moment de convivialité et de bonheur. Alors profitons-en pour nous retrouver nombreux autour des manifestations prévues et du feu d'artifice que nous vous préparons avec attention chaque année.

Très bonnes vacances à tous et plein succès à nos jeunes en examen.

Bien cordialement.

Votre Maire
Alain SÉVÊQUE

Agneaux contact

Directeur de publication : Alain SÉVÊQUE

Secrétaire de rédaction : Michèle DEBONO

Comité de rédaction : André BULUCUA, Françoise COULOMBIER, Thierry DUPRAY, Michèle LALLIER, Annick LAMAZURE, Anne HÉDOUIN.

Crédit photos : Mairie d'Agneaux, Pierre-Yves Lemeur, François Lemarchand, x

Impression : Imprimerie Lebrun Caen.

Conception : Philippe Mauger Création 06 08 93 71 93.

LES NUMÉROS UTILES

Site de la commune : www.agneaux.fr
[facebook.com/pages/Commune-dAgneaux](https://www.facebook.com/Commune-dAgneaux)

Horaires et coordonnées de la mairie :

- Parc de la Palière - BP 1 - 50180 AGNEAUX - 02 33 77 33 50 - mairie@agneaux.fr
- La mairie est ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
- Permanence logement : Dany DAVID reçoit sur rendez-vous, s'inscrire au secrétariat
- Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) : Elisabeth LEGRAND, sur rendez-vous, s'inscrire au secrétariat
- Projet mémoire : memoire@agneaux.fr
- Services techniques : 02 33 72 55 80 - 06 08 05 64 21
- Standard Saint-Lô Agglo : 02 14 29 00 00
- Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec le Maire : 02 33 77 28 72

ENFANCE – JEUNESSE

- Service Animation-Jeunesse et Sport Saint-Lô Agglo - Espace Loisirs - Place de l'Avenir - 02 33 57 77 60 acm.agneaux@saint-lo-agglo.fr - Permanences : le mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, pendant les vacances de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h ou sur rendez-vous
- Crèche « Les petits loups » Place de l'Avenir - 02 33 77 55 30 - mpe.lespetitsloups@saint-lo-agglo.fr
- Relais Infant Parents Assistantes Maternelles - REPAM «à petits pas» - Place de l'Avenir 02 33 77 55 35 repamapetitspas@saint-lo-agglo.fr
- Restaurant scolaire : 02 33 05 02 84

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- Groupe scolaire Marie Ravenel - Avenue Sainte Marie - 02 33 05 21 64
- Institut Saint-Lô - Rue de l'Oratoire - 02 33 77 17 17

CULTURE

- Ecole d'arts plastiques - Marion GOMBAULT - Place de l'Avenir - 02 31 73 99 96
- Ecole de musique - Place de l'Avenir - 02 33 57 28 79 - ecoledemusique@agneaux.fr
- Médiathèque - Place de Gouville - BP 39 - 02 33 77 31 00 - mediatheque@agneaux.fr agneaux.net/mediatheque - Ouverte du mardi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30, et le samedi de 10 h à 17 h.

SANTÉ

MAISON MÉDICALE PLURIDISCIPLINAIRE

- Standard des médecins généralistes : 02 33 72 80 20
- BALLIÈRE Marie-Christine, GASTINE Jean-Baptiste, LEBAILLY François, MICHEL Thierry, PASQUET Alain, PERRÉ-MICHEL Agnès, PICOT Déborah, SCIRE Jean, VIDON Emmanuel
- Dentistes : HABERT Pascale, PETRESCU Diane, PETRESCU Valentin : 02 33 05 09 43
- Dietéticienne : LE BRETON Aurélie : 02 33 55 49 02
- Infirmières : ACHARD Élodie : 02 33 72 71 32 - DECLOMESNIL Magali : 02 33 57 23 09 - JEANNE Nathalie : 02 50 80 80 64 - LEGARDINIER Solweig : 02 33 57 23 09 - OZOUF Lysiane : 02 33 72 71 32
- Masseurs - Kinésithérapeutes : BROSSAULT Pierre : 02 50 80 80 57 - DESMONTS Élise : 02 50 80 80 58
- LECHAPELAYS Judith : 02 50 80 80 59 - LECLUZE Gaëtan : 02 50 80 80 61
- Orthoptiste : CATHERINE-DARBAYE Ludvine : 02 33 56 39 13
- Ostéopathe / Masseur - Kinésithérapeute : LE BRETON Olivier : 02 33 05 02 10
- Pédicures - Podologues : POUPEVILLE David & PESEZ Reynald : 02 33 05 37 63
- Psychologue clinicienne : LEVALLOIS-SIMON Stéphanie : 02 33 77 09 25

AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- Ambulance : Agneaux Ambulances : 02 33 57 79 00
- Infirmière : EUDES-THEVENON Isabelle : 02 33 05 25 35
- Masseurs - Kinésithérapeutes : GERMAIN Aurélien & PETIT Justine : 02 33 57 29 51
- Ostéopathe (à domicile) : MONIOT Pascal : 06 80 06 17 55
- Pharmacie du Bocage : 02 33 05 30 30 - Pharmacie Pallix : 02 33 05 26 56
- Praticienne Psychocorporel : TESSON Odile : 06 30 03 57 56
- Psychologue : MOREL Gilles : 06 72 77 38 95
- Psychomotricien : VAILLAND Aurélien : 06 10 12 02 25
- Sages-Femmes : MAUREL Carine & LEPIONNIER Marie-Claude : 02 33 72 22 90

VÉTÉRINAIRES :

- Cabinet ALLAIN Christian : 02 33 57 37 17 - Cabinet de la Palière : 02 33 72 25 18
- Cabinet LENGRONNE Didier : 02 33 55 33 91

DIVERS

- Marché : Mercredi matin, place de Gouville
- Foyer Logement « Les Rouges-Gorges » 14, rue Jacques Prévert - 02 33 06 10 00
- La Poste : Place Edmond Piédagnel - 02 33 57 26 63 - Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 17 h, le samedi de 9 h à 12 h
- Presbytère : 02 33 05 31 25 - Permanence le mardi de 10 h à 12 h
- Taxi : Les Taxis Agnelais : 06 09 36 60 49

Emplacement des défibrillateurs :

- Mairie
- Salle des fêtes
- Salle omnisports
- Pharmacies du Bocage et Pallix
- Club House - Football Club

NUMÉROS D'URGENCE

- Centre anti-poison de Rennes : 02 99 59 22 22
- Commissariat : 02 33 72 68 00
- Gendarmerie : 02 33 75 50 00
- Police secours : 17
- Pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15
- Urgence Sécurité GAZ : 0 800 47 33 33



PROJET Sommaire

- P 4 : Les dates à retenir
- P 5 : Les brèves
- P 7 : Le site de la ville fait peau neuve
- P 8 : Les projets de l'école de musique
- P 9 : La rencontre inter-centres
Les TAP font leurs spectacles
- P 10 : Le budget de la commune
- P 14 : Médiathèque : les bibliothèques de rue
- P 15 : La Triplette
- P 16 : Les Rouges Gorges
- P 17 : Les activités de l'école
- P 18 : Les travaux dans la commune
- P 19 : L'entreprise Macre



DATES À RETENIR

FÊTE SAINT JEAN



Programme

Vendredi 16 juin 2017
20 h

Concours de pétanque au complexe sportif d'Agneaux

Samedi 17 juin 2017
De 7 h à 18 h

Route de Coutances, vide-greniers dans le centre-ville à partir de 16 h

Groupe de percussions "Batuk à plumes"
18 h

Apéro-concert, avec la participation de la "Fanfare municipale de Canisy"
Restauration sur place
23 h 30

Grand feu d'artifice au parc de la mairie
"Rock des années 50"
Entrée gratuite

Dimanche 18 juin
10 h 30

Messe en musique
La chorale "De Cœur en Chœur"
11 h 30

Dépôt de gerbe au monument aux morts
Pour tout renseignement :
Alain Ybert au 02 33 05 22 16 ou 06 07 67 70 19



Dimanche 11 et 18 juin
Élections législatives

Vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 juin
Fête Saint Jean

Mercredi 21 juin
Fête de la musique pour les enfants - parc de la Palière à 16 h

Mercredi 28 juin
Rencontre inter-centres "Les jeux démesurés du monde" - ALSH

Vendredi 30 juin
Soirée barbecue avec les CM2 - inscriptions à l'avance - ALSH

Mardi 4 juillet
Concert d'été de l'orchestre d'harmonie de la ville d'Agneaux (la CODA)
à 20 h 30 - église d'Agneaux

Vendredi 7 juillet
Pique-nique animation en musique autour du chapiteau - parc de La Palière

Samedi 8 juillet
Pique-nique animation en musique - parc de La Palière
à partir de 18 h 30

Samedi 9 septembre
Forum des associations - salle omnisports de 10 h à 17 h

Samedi 16 et dimanche 17 septembre
Journées européennes du Patrimoine

Dimanche 8 octobre
Le vétathlon avec les Agnelets

Du mardi 10 au vendredi 15 octobre
Exposition de broderies, organisée par
Histoire de Fils en Fleurs - médiathèque

Dimanche 15 octobre
Concert de l'Impérial Brass Band
Salle omnisports

Festival du conte "Histoires d'en découdre"
Conte traditionnel avec toute la couleur du Québec - médiathèque

Samedi 11 novembre
Cérémonie du souvenir

Mercredi 22 Novembre
Dans le cadre du Festival - "Les Boréales"
sur le thème de l'Islande, la médiathèque accueille
l'auteur Jon Kalman Stefansson à 20 h 30

Du jeudi 23 novembre au mardi 5 décembre
Exposition encadrement - "Le tour du monde en 80 tableaux..."
organisée par ACL - médiathèque

Vendredi 8 et samedi 9 décembre
Téléthon

Mardi 19 Décembre
Don du sang - Salle des fêtes de 10 h 30 à 17 h

Du 5 au 24 décembre
Exposition des sapins de Noël par
Histoire de Fils en Fleurs - médiathèque

Samedi 16 décembre
Spectacle de Noël - salle des fêtes - Marché de Noël - salle omnisports

BRÈVES

PLAN CANICULE 2017

Recensement des personnes âgées et des personnes handicapées.

Dans le cadre du plan canicule, si vous êtes dans un environnement isolé et seul(e) ou si vous connaissez des personnes fragiles et isolées dans votre entourage, merci de signaler leur identité à la mairie d'Agneaux dans les plus brefs délais. Un registre est tenu afin de permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du « plan d'alerte et d'urgence » par le Préfet dans des situations d'événement exceptionnel menaçant la santé de ces personnes.

PARTEZ TRANQUILLE

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

En cas d'absence :

■ Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absence

■ Donnez l'impression que votre domicile est habité

■ Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique

■ Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération "Tranquillité vacances". Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées. Pour en savoir plus : www.interieur.gouv.fr

DITES-LE AVEC DES FLEURS

Comme chaque année, les habitants d'Agneaux sont invités à participer au fleurissement de la commune en s'inscrivant au concours des "maisons fleuries" dans les catégories suivantes :

■ Maison avec jardin visible de la rue

■ Balcon et terrasse

Les inscriptions sont reçues en mairie au secrétariat jusqu'au 26 juin 2017 au 02 33 77 33 50.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Ecole Marie Ravenel : rentrée 2017-2018 (enfants nés en 2014), inscriptions à la mairie d'Agneaux du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Se munir d'une photocopie du livret de famille et de la page vaccination du carnet de santé de l'enfant.

NOUVEAUX HABITANTS

Vous avez emménagé à Agneaux. Pour découvrir les services, la vie locale, la ville d'Agneaux, faites-vous connaître en vous présentant à l'accueil de la mairie, en téléphonant au standard : 02 33 77 33 50 ou en envoyant un mail à mairie@agneaux.fr

RECENSEMENT MILITAIRE

Les garçons et filles nés en 2001 sont tenus de se faire recenser à partir du mois

où ils atteignent l'âge de 16 ans. Ils sont invités à se présenter en mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille. Possibilité de s'inscrire pour le recensement militaire en créant un compte sur : mon.service-public.fr

CARTE D'IDENTITE

Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Je gagne du temps. Je m'adresse à l'une des mairies équipées de bornes biométriques.

DEPARTS EN RETRAITE AU SEIN DU SERVICE TECHNIQUE

Philippe Catherine en janvier 2017, Jean-Pierre Bertrand en avril 2017, Jean-François Marie partira en juin 2017. Nous leur souhaitons une bonne retraite à tous les trois.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Rendez-vous pour le traditionnel forum des associations le samedi 9 septembre de 10 h à 17 h à la salle omnisports. Les associations culturelles et sportives seront présentes et de nombreuses démonstrations seront proposées tout au long de la journée. Ne manquez pas cet incontournable de la rentrée qui vous aidera à choisir vos loisirs pour la nouvelle saison.

LE COMITE DE JUMELAGE AGNEAUX-RAPOLT

L'exposition de "Martisoares" s'est déroulée à la médiathèque du 1^{er} au 10 mars. Le comité de jumelage a fêté le Printemps à la roumaine, pays européen où le Français ne se sent jamais étranger. Loin de tous les clichés persistants et souvent tenaces, la Roumanie se révèle être une surprise : magnifique par la beauté de ses paysages, magnifique par son patrimoine historique, son architecture variée et sa richesse culturelle, et aussi magnifique par l'hospitalité de ses habitants. Les dessins des élèves sur le thème de "La maison" de l'école de Rapolt ont été exposés par l'association culturelle au mois de mai à la médiathèque.

TELETHON

Remise du chèque à l'AFM le samedi 11 février 2017, avec toutes les associations et la commission des jeunes



Le comité organisera un loto dans la salle des fêtes le week-end du 28 janvier 2018.



LE CCAS VOUS INFORME (Centre Communal d'Action Sociale)

France Alzheimer Manche, une association de familles" rappelle ses missions :

Soutient les familles et les personnes malades, forme les aidants, les bénévoles et les professionnels, informe l'opinion et implique les pouvoirs publics, contribue à la recherche.

A Agneaux, les membres de cette association tiennent une permanence, accueillent tout public sans rendez-vous, de 16 h 30 à 18 h 30 en salle n°1 de la médiathèque, les 5 septembre et 7 novembre.

Ils proposent sur la ville de Saint-Lô :

■ Des ateliers de mobilisation cognitive ou ateliers de stimulation mémoire en salle 4 de la Maison des Associations, 48, impasse du Docteur Schweitzer, chaque mardi de 9 h 45 à 11 h 45 et de 14 h à 16 h pour un autre groupe.

■ Un Café Mémoire France Alzheimer au QG, 9 avenue Briovère de 16 h à 19 h, le dernier mardi de chaque mois.

■ Un après-midi de convivialité le deuxième mercredi du mois en salle 2 de La Maison des Associations (gratuit, ouvert à tous les malades et aidants).

■ Une formation gratuite de 6 modules de 2 heures, destinée aux aidants familiaux permettant l'accompagnement d'un proche dans la maladie.

Renseignements : joindre le 02 33 57 54 70 ou 06 82 48 14 55.

Infos sur : francealzheimer50@coutances.fr

BRÈVES

JUMELAGE AGNEAUX-BRUCK
Direction l'Autriche du 12 au 19 février 2017. Les membres du comité de jumelage Agneaux-Bruck sont partis le samedi 11 février. Soixante-huit personnes dont trente-cinq musiciens de la CODA, harmonie de l'école municipale de musique d'Agneaux, faisaient partie du voyage. Après une nuit en bus et 1400 km au compteur,

les Agnelais sont arrivés dans une pension de famille à Fusch, commune proche de Bruck, accueillis chaleureusement par les aubergistes. La neige était au rendez-vous, certains ont pratiqué le ski alpin à Zell Am See et Kaprun, le ski de fond ou la luge. Les autres ont fait de belles balades et découvert de magnifiques paysages en calèche et à pied sans oublier la traditionnelle visite à Salzburg, le tout bien orchestré

par nos amis bruckois. Les musiciens de la CODA, sous la houlette de Bruno Larsonneur et Dominique Martin, ont donné deux concerts d'excellente qualité et ont su conquérir le public venu nombreux les applaudir. Tous les membres de ce comité sont revenus ravis de ce séjour où l'accueil de nos amis autrichiens est toujours aussi chaleureux et convivial.



INFOS

Le site de la ville fait peau neuve

Après une existence de plus de dix ans, le site de la ville était devenu vétuste, peu attrayant et pas pratique. La Commission Communication a décidé de le moderniser dans le souci de le rendre plus actuel et de mieux répondre aux besoins des usagers et des internautes. Il est maintenant consultable sur tous les ordinateurs, téléphones et tablettes. Des raccourcis ont été mis en place pour permettre d'accéder plus rapidement à des informations pratiques. Site accessible à l'adresse : agneaux.fr



Interventions des sapeurs-pompiers en 2016 sur Agneaux

356 interventions

Secours à la personne : 313 (88%)
Accidents de la voie publique : 14 (4%)
Incendies : 9 (3%)
Environnement : 1 (0%)
Opérations diverses : 19 (5%)



Devenez sapeur-pompier volontaire
au centre de secours de Saint-Lô

Journée porte ouverte
le samedi 24 juin 2017 de 10h à 17h

Exercices d'incendies et de secours routier
Matériels et tenues anciens
Démonstration par les jeunes sapeurs-pompiers
Visite du centre de secours
Information sur le volontariat
Structure gonflable (camion de pompier géant)



VALÉRIE NOUS PARLE DU FRELON ASIATIQUE



toit ou dans des trous de parpaing... A vos jumelles, essayez d'avoir la tête en l'air mais gardez les pieds sur terre.

Si vous découvrez un nid, contactez la mairie au 02 33 77 33 50. Pour plus d'informations, consultez le site de la FDGDON : www.fdgdon50.com

Comme vous le savez, le frelon asiatique à pattes jaunes est arrivé à Agneaux en 2015. Deux nids ont été détruits en 2015, six en 2016... On s'attend à en avoir beaucoup plus cette année... Les fondatrices ont quitté la dormance à la sortie d'hiver. En juin et juillet, elles ne quittent plus leurs nids. Le nid s'agrandit et les ouvrières auront besoin de protéines donc des abeilles, pour élever leurs larves. Un nid détruit, c'est plus de 1000 frelons tués. C'est un ennemi de notre biodiversité

puisque'il mange tous les insectes domestiques et sauvages. Malgré les feuilles, on peut observer des nids... C'est le seul qui construit à la cime des arbres, à ne pas confondre toutefois avec les nids de corbeaux ou de pies, voir photo. Une piqûre de frelon asiatique n'est pas plus dangereuse qu'une piqûre de frelon européen. Ce qui fait la dangerosité du frelon à pattes jaunes, c'est qu'il s'installe aussi bien dans une haie à hauteur d'homme, sur un compteur électrique, sous un pignon de

ECOLE DE MUSIQUE

ALSH

Des projets plein les cartonniers !

La CODA, des concerts et une grande tournée en Autriche



La CODA a commencé l'année en accompagnant la cérémonie des vœux du Maire aux Agnelais. Puis, en février, l'orchestre de l'école municipale de musique a représenté la ville d'Agneaux dans le cadre du jumelage entre Bruck et Agneaux. Il s'agissait là de la deuxième « tournée internationale » pour la CODA qui a donné deux concerts à Fusch et à Bruck. Durant ce séjour, les musiciens ont également apprécié les joies de la montagne et visité Salzbourg, la ville natale de Mozart. Ces temps musicaux et festifs ont créé des liens autour d'un langage unique : la musique ! Le concert de Printemps de la CODA donné à la chapelle de l'Institut en avril, a offert à l'orchestre un retour aux sources ; le premier concert ayant été donné à cet endroit en 2009.

Enfin, le grand Concert d'été aura lieu le mardi 4 juillet. Retenez bien la date, nous vous attendons fidèles et nombreux !

Les auditions publiques de l'EMMA

A l'EMMA, les auditions sont des temps importants pour les classes d'instruments. Elles rythment l'année et sont envisagées comme la valorisation d'un travail personnel et collectif. Les élèves des classes de violon, de piano, de guitare ont ouvert ces temps de présentation. Les ont suivi les classes de flûte traversière et de cuivres : cor, trompette, trombone et tuba. Enfin, les auditions se sont poursuivies avec les classes de percussions, de saxophone et de jazz. Plaisir garanti !

Une audition atypique : La Journée de la clarinette

Ce projet de mise en réseau des classes de clarinette du réseau Centre-Manche, à l'initiative de la classe de clarinettes et porté par l'école municipale de musique d'Agneaux a rencontré un grand succès. C'est dans une église comble que plus de cinquante clarinettes amateurs ont eu l'opportunité de jouer dans un grand ensemble. Le public présent a pu découvrir les différents registres qu'offre l'instrument d'ébène

et d'argent. Le quatuor "les D-Anchés" a clôturé ce concert avec des pièces de Farkas, Dvorak et la Toccata et fugue de J-S Bach. La journée s'est poursuivie à la médiathèque, avec le vernissage d'une exposition à laquelle les passionnés de clarinette ont contribué. Chacun a pu découvrir les dessins des élèves de primaire de l'Institut, des peintures d'Elizabeth Chanier et des apports des clarinettes de la région. Les Agnelais ont eu l'opportunité rare de découvrir des instruments uniques qu'Eric Lordel, de la Ferme musicale d'Angouville-sur-Ay a exposé exceptionnellement et en toute amitié pour l'école de musique.

Cette année, la ville d'Agneaux s'est affirmée comme le point de convergence des passionnés de la clarinette. Le Maire s'est réjoui d'avoir accueilli et accompagné ce projet culturel, construit sous le signe de l'ouverture et du partage, avec le soutien du conseil départemental. Une expérience de projets partagés à renouveler. L'EMMA en a plein ses cartonniers !

Vous souhaitez faire de la musique ou jouer dans un orchestre ?
Contactez Bruno Larssonneur, chargé de direction, à l'école de musique municipale d'Agneaux, place de l'Avenir à Agneaux.
Tél. : 02 33 57 28 79
Courriel : ecoledemusique@agneaux.fr



La rencontre inter-centres festival jeux

L'année dernière avait lieu la journée inter-centres regroupant la tranche d'âge des 8-10 ans de chaque centre de loisirs de l'Agglo. Cet après-midi avait pour thème le "Tour de France" et se déroulait au Vallon de la Dollée. Cette année, nous avons décidé de reconduire cet événement sur l'esplanade de la mairie d'Agneaux, le mercredi 28 juin après-midi, regroupant toutes les structures présentes sur le territoire de l'Agglo (12 structures) sur la tranche d'âge 6-8 ans, soit près de 200 enfants. La thématique : les jeux géants / les jeux du monde ; chaque structure doit fabriquer un ou plusieurs jeux en format "géant" et doit décrire l'origine géographique et historique de ce jeu. Les enfants vont donc voyager de pays en pays à travers la magie du jeu !

Les TAP font leurs spectacles

Pour clôturer l'année, Angélique Lecordier (danse) et Franck L'Orphelin (cirque - Les Saltimbrés) vont proposer des spectacles préparés avec des groupes d'enfants sur les Temps d'Activités Périscolaires. Ces spectacles sont ouverts à toutes et à tous et se dérouleront au gymnase d'Agneaux de 15h45 à 16h45 ! Nous vous communiquerons la date prochainement. N'hésitez pas à venir en famille ou entre amis admirer ces démonstrations.

BUDGET 2016

GESTION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Continuité dans l'action et respect des engagements.

Le 14 avril 2017 le Conseil Municipal à l'unanimité a adopté le compte administratif de l'exercice 2016 et voté le budget primitif de l'année 2017

Compte administratif 2016

■ Cet exercice n'a pas été marqué par des événements particuliers susceptibles d'impacter négativement en recettes ou en dépenses le budget voté. La politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement s'est poursuivie, notamment dans le domaine des énergies ; la diminution des consommations d'électricité et de gaz (chauffage des locaux et éclairage public) a permis de réaliser une économie de 25 K€*.

■ Par ailleurs le désendettement progressif mis en œuvre depuis plusieurs années produit ses effets, en 2016 la charge des intérêts de la dette a diminué de 17 K€ par rapport à 2015.

■ Globalement les réalisations en dépenses de fonctionnement sont inférieures au budget primitif de 135K€ sachant qu'une facture de Saint-Lô Agglomération concernant la mise à disposition de personnel pour les activités périscolaires n'a pu être comptabilisée sur l'exercice 2016 pour un montant de 67 K€ ; l'écart entre le prévu et le réalisé étant ainsi ramené à 68 K€.

■ Concernant les recettes de fonctionnement, notre contribution au redressement des finances publiques s'est élevée à 86 K€ ; la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat est successivement passée de 521K€ en 2013, 490K€ en 2014, 395 K€ en 2015, 306K€ en 2016, elle sera de 255K€ en 2017. Ainsi la baisse annuelle cumulée de notre DGF s'élève à 266K€ soit

plus de 50% du montant perçu en 2013.

■ En 2014 nous n'avons pas envisagé un tel désengagement de l'état vis-à-vis de notre collectivité qui, au-delà de la ponction applicable à toutes les communes, subit le phénomène d'écrêtement qui se traduit par un prélèvement supplémentaire pour les communes dites favorisées dont le potentiel fiscal et financier est supérieur à la moyenne, au profit des communes, dites défavorisées.

■ Concernant la fiscalité locale, bien que les taux communaux des impôts locaux n'aient pas augmenté depuis 2009, la revalorisation des bases décidées par le ministère des Finances (1% en 2016) et le développement de l'habitat sur notre territoire communale qui permet d'élargir les bases d'imposition ont un effet positif sur le produit des trois taxes (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti). Toutefois en 2016 les logements inoccupés au 1^{er} janvier non redevables de la taxe d'habitation, étaient en augmentation (145 recensés) d'où une recette fiscale nette stable par rapport à 2015.

■ La taxe sur la consommation d'électricité progresse de 10 K€ ainsi que la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 20K€.

■ Par ailleurs nous enregistrons sur l'exercice 2016 une subvention de la CAF de 32K€ destinée au financement partiel des temps d'activités périscolaires (TAP).

■ Globalement les recettes de fonctionnement de l'exercice 2016 sont supérieures au budget primitif de 111K€ (hors excédent 2015 reporté)

■ En section d'investissement, les dépenses ont été limitées à la capacité d'autofinancement dégagée ; elles concernent le remboursement de la dette en capital ainsi que des travaux d'amélioration et de mise aux normes des bâtiments publics, des voiries et autres équipements.

■ Le processus de désendettement s'est poursuivi en 2016 aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit depuis 2011. Ainsi au 1^{er} janvier 2014 le capital restant dû s'élevait à 6 161 M€ ; au 1^{er} janvier 2017 il est de 4 591 M€. Cette réduction de l'endettement a été de 1 570 M€ sur 3 ans soit moins 25%. Il faut souligner que l'endettement total comprend le solde de l'emprunt destiné au financement de la maison médicale qui s'autofinance par les loyers perçus. Ainsi l'endettement réel pesant sur les finances de la commune s'élève à 2,087 M€ soit 455€/habitant. L'annuité de la dette (capital + intérêts) a diminué de près de 150 K€ depuis 2013 permettant d'atténuer les effets de la baisse des dotations de l'Etat.

*K€ : Millier d'euros
M€ : Million d'euros

Budget primitif 2017

Le compte administratif 2016 se présente comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Prévu	3 568 153 €	Réalisé 3 433 368 €
RECETTES	Prévu	3 942 234 €	Réalisé 4 054 114 €
RESULTAT	Prévu	374 081 €	Réalisé 620 746 €
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Prévu	1 491 945 €	Réalisé 1 459 409 €
RECETTES	Prévu	1 491 945 €	Réalisé ⁽¹⁾ 1 383 540 €
RESULTAT	Prévu	=	Réalisé - 75 869 €

(1) Subventions d'investissement prévues, reçues partiellement en 2016, le solde sera perçu en 2017.

FONCTIONNEMENT

Les recettes et les dépenses du budget primitif s'équilibrent à la somme de 4 013 364 €.

Recettes

Impôts et taxes	2 528 128 €	63,00 %
Dotations/subventions/participations	512 427 €	12,80 %
Produits d'exploitation	602 900 €	15,00 %
Produits divers	49 163 €	1,20 %
Excédents 2016 reportés	320 746 €	8,00 %
TOTAL	4 013 364 €	100 %

Dépenses

Frais de personnel	1 912 275 €	47,60 %
Contribution aux investissements	1 069 412 €	26,60 %
Charges à caractère générale	608 150 €	15,20 %
Charges financières	167 797 €	4,20 %
Indemnités aux élus	104 710 €	2,60 %
Contributions obligatoires	84 520 €	2,10 %
Subventions aux associations	55 000 €	1,40 %
Divers	11 500 €	0,30 %
TOTAL	4 013 364 €	100 %

INVESTISSEMENT

Les recettes et les dépenses du budget primitif de la section d'investissement s'équilibrent à la somme de 1 619 776 €.

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement des emprunts en capital pour 459K€ ainsi que l'ensemble des travaux décrits au chapitre travaux. Ceux-ci restent limités à notre capacité d'autofinancement, il ne sera donc pas fait appel à l'emprunt en 2017 afin de poursuivre le désendettement de la commune.

BUDGET 2016

Au hasard des rencontres avec les Agnelais.

QUESTIONS/REPOUSES

1) Quel est le montant du budget de la commune ?

Les dépenses et les recettes totales du budget primitif s'équilibrent à la somme de 5 633 140 € dont 4 013 364 € pour le fonctionnement des services et 1 619 776 € pour l'investissement.

2) Quelle est la différence entre les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement ?

Les dépenses de fonctionnement concernent tous les coûts générés par l'activité quotidienne des services. Il s'agit de tous les achats de fournitures (gaz, électricité, produits alimentaires pour le restaurant scolaire, assurances, consommables pour l'entretien des matériels, bâtiments et voiries, fournitures scolaires...) ou des prestations de service (contrat de maintenance ascenseurs, matériel de levage, informatique, photocopieurs...) auxquels s'ajoutent l'ensemble des frais de personnel ainsi que les subventions aux associations, les indemnités aux élus et diverses contributions obligatoires, ainsi que les intérêts des emprunts.

Les services dont notre commune assure le fonctionnement sont les suivants : l'activité scolaire et périscolaire, l'école de musique, la médiathèque, l'animation culturelle et la communication, l'entretien des voiries et espaces verts, la maintenance des bâtiments et équipements municipaux et les services généraux, accueil du public, délivrance des permis de construire, attribution des logements sociaux, action sociale, gestion du cimetière et des salles communales, délivrance des passeports et cartes d'identité, comptabilité, gestion du personnel et secrétariat général.

Les dépenses d'investissement concernent des acquisitions qui entrent dans le patrimoine de la commune : achat d'un véhicule, d'une machine, d'un terrain, construction d'un bâtiment, réfection complète d'une voirie, mises aux normes d'accessibilité des bâtiments accueillant du public.

Il s'agit de dépenses planifiées dans le temps et engagées chaque année par le conseil municipal en fonction des besoins de renouvellement de certains

équipements ou de mise en place de nouveaux moyens au service de la population. Il faut y ajouter le remboursement des annuités d'emprunt en capital.

3) Dans le budget 2017 pouvez-vous nous donner quelques exemples des gros postes de dépenses d'investissement et de gros postes de dépenses de fonctionnement ?

Pour 2017, les principales dépenses d'investissement concernent la réfection complète de la voirie du quartier de la Doucetièrre (1^{re} tranche pour 400 000 €) et l'effacement des réseaux (2^e tranche pour 140 000 €)

En dépenses de fonctionnement les principaux postes de charge sont les achats d'électricité (100 000 €) de gaz (40 000 €) de produits alimentaires pour le restaurant scolaire (85 000 €) les contrats de maintenance et de contrôle (ascenseurs, matériels de levage, installations électriques...) (35 000 €) les frais d'animation et de communication (25 000 €)... les assurances (20 000 €)...

4) Est-ce la commune qui finance les dépenses de voiries ? A combien s'élève la rénovation des gros chantiers en cours ?

C'est la commune qui finance les dépenses de voiries à l'exception des réseaux d'eau potable et d'assainissement, (compétence de la communauté d'agglomération) ; les gros chantiers récents concernent la réfection de la rue Villechien pour un coût proche de 300 000 € puis celle du quartier de la Doucetièrre dont le coût total échelonné sur 2 ans sera proche de 1 million d'euros (effacement des réseaux électriques et téléphoniques, éclairage public et voirie.)

5) D'où proviennent les recettes ?

Concernant le fonctionnement, se reporter au tableau de présentation du compte administratif 2016 (répartition des recettes et des dépenses).

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, elles sont financées par les excédents de recettes et les dotations aux amortissements de la section de fonctionnement ; à cela s'ajoutent les remboursements par

l'Etat de la TVA payée sur les investissements de l'année N-2, la taxe d'aménagement payée par ceux qui investissent dans l'immobilier sur le territoire communal puis les subventions accordées pour certains investissements, notamment pour les mises aux normes de sécurité et d'accessibilité des bâtiments publics ou les économies d'énergie.

6) Comment sont répartis les impôts payés par les Agnelais ? Quelle est la part communale et où va le reste et pour quoi faire ?

Les impôts locaux des particuliers sont constitués par trois taxes : la taxe d'habitation, la taxe sur les propriétés bâties et la taxe sur les propriétés non bâties.

La taxe d'habitation est payée par l'occupant au 1^{er} janvier de l'année (propriétaire occupant ou locataire). Elle bénéficie à deux collectivités : la commune et l'intercommunalité (Saint-Lô Agglo) chacune vote chaque année un taux d'imposition qui s'applique sur une valeur locative fixée par les services fiscaux (valeur locative x taux = montant à payer). Le taux communal de 9,82% est inchangé depuis 2009, le taux intercommunal de 12,05% est également stable depuis plusieurs années.

Les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties sont payées par le propriétaire, seule la taxe sur les ordures ménagères peut être répercutée au locataire.

Ces taxes foncières bénéficient à la commune, à l'intercommunalité et au département. Elles sont calculées à partir d'une valeur (appelée base d'imposition) fixée par les services fiscaux multipliée par un taux voté chaque année par chaque collectivité.

Pour 2016 les taux étaient les suivants :

- Foncier bâti : Commune 15,16% - Intercommunalité 4,31% - Département 21,42%
- Foncier non bâti : Commune 31,72% - Intercommunalité 7,29% - Département 40,08%

Ces trois taxes constituent avec les taxes sur les activités professionnelles (la C.F.E qui bénéficie à Saint-Lô Agglo et la CVAE destinée à Saint-Lô Agglo pour 26,5%, au département pour 26,5% et la région



mais il ne faut pas oublier que cela consiste à faire le choix d'un paiement différé chargé des intérêts et frais bancaires qu'il faudra payer sur plusieurs années à partir de l'autofinancement dégagé, limitant d'autant la capacité à investir pendant toute la durée du remboursement du prêt.

8) Y a-t-il des possibilités d'économies ? Si oui, lesquelles ?

Pour dégager l'autofinancement nécessaire au remboursement de la dette et au financement des nouveaux investissements, il est nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'optimiser les recettes. Le financement des services proposés (activités périscolaires, restauration scolaire, école de musique, médiathèque...) est pour une part individualisé via une facturation aux usagers et pour la part la plus importante, mutualisé via la fiscalité communale. Le rapport entre les deux peut être amené à évoluer dans le cadre des harmonisations entre collectivités ; la recherche de l'équité devant être la règle.

Le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition et la baisse drastique des dotations de l'Etat nécessitant de rechercher des sources d'économies au jour le jour sans affecter la qualité des services proposés, chaque euro dépensé doit être un euro utile. Cette pratique vertueuse permet de conserver l'équilibre financier nécessaire ; celui-ci étant conditionné par un budget d'investissement limité à notre capacité d'autofinancement.

pour 50%) collectées par intercommunalité la principale ressource des collectivités locales notamment du fait du désengagement de l'Etat via la baisse des dotations de fonctionnement.

Ainsi les impôts locaux contribuent au financement des services et des actions conduites par chacune des trois collectivités, les bases de calcul étant identiques pour chaque collectivité, c'est le taux appliqué par chacune qui définit la répartition des sommes entre elles (voir le décompte sur vos avis d'imposition).

Pour ce qui concerne notre commune les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2009, seules les bases de calcul évoluent à la hausse chaque année pour tenir compte de l'inflation par décision du ministère des finances (+1% en 2016 et 0,4% pour 2017)

7) Quel est le taux d'endettement de notre commune par rapport aux autres ?

Au cours de la période 2004/2007 notre commune s'est fortement endettée pour créer de nouveaux services à la population (crèche, relais d'assistantes maternelles,

centre de loisirs, équipements sportifs, médiathèque, aménagement de la place de Gouville et de la route de Coutances). Depuis 2009, le processus de désendettement est engagé. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis à l'exception de celui destiné au financement de la maison médicale fin 2011, mais celui-ci s'autofinance, les loyers perçus permettant d'honorer les annuités en capital et intérêts.

Au 31 décembre 2016 l'endettement total de la commune est de 4 591 232 €, il est en diminution de 25% depuis le 1^{er} janvier 2014. Ainsi notre endettement propre, non générateur de ressources (hors emprunt maison médicale) est de 2 087 994 € au 1^{er} janvier 2017 soit 455 €/habitant. Il se réduira encore en 2017 aucun nouvel emprunt n'étant prévu.

Par rapport aux autres communes de population équivalente exerçant les mêmes compétences et proposant les mêmes services, notre niveau d'endettement (hors maison médicale) se rapproche de la normalité ; le recours à l'emprunt est parfois nécessaire pour financer de gros investissements concernant des projets d'avenir



MÉDIATHÈQUE

SPORTS



Bibliothèques de rue



Fin mars, des bibliothèques de rue ont fleuri à trois endroits de la commune : dans le quartier de la Vignette, dans le parc de la mairie, et au cœur du centre-ville, place Edmond Piédagnel. Alimentées par les dons faits à la médiathèque, elles sont libres et ouvertes à tous : chacun peut y déposer des livres pour en faire profiter d'autres lecteurs. Une opération qui s'inscrit notamment dans la continuité des Journées internationales du livre voyageur, à laquelle la médiathèque a déjà participé en mars 2013. «C'est une bonne idée» reconnaissent Anne-Marie et Evelyne. Les deux Agnelaises habitent près d'une des bibliothèques de rue, dans le quartier de la Vignette. «Nous voyons plus de monde depuis qu'elle a été installée : beaucoup de mamans et de nounous avec des petits, mais aussi des adultes.» Construites entièrement à partir de matériaux recyclés par Jacky Louis, menuisier de la ville, et habilement décorées par Gigi du secteur jeunesse, les biblio-

thèques de rue se garnissent au fil des semaines, au gré des envies de chacun. Le livre redevient bien commun et sous toutes les formes : magazines, romans, bandes dessinées, revues spécialisées... «mes petites filles s'y installent quand elles viennent à la maison. Elles ont déjà emprunté des livres» précise Anne-Marie. «Il y a même des gens qui en déposent de nouveaux. J'ai vu des personnes des Papiillons (quartier joutant la vignette) y venir également» affirme Evelyne. Une initiative appelée à vivre : alors, n'hésitez pas à prendre, déposer, les ouvrages qui vous plaisent !

Médiathèque d'Agneaux
02 33 77 31 00
Du mardi au vendredi
de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30,
le samedi de 10 h à 17 h

LA TRIpletTE, un des meilleurs club de la Manche



Des boulistes entourés par Vincent Bonnefoy (à gauche) et Jean-Michel Gohier (à droite), président de La Triplette.

Créé en novembre 1978 par une poignée d'Agnelais, amateurs de pétanque, le club sportif La Triplette soufflera la 40^e bougie d'anniversaire de son existence l'année prochaine. Depuis près de quatre décennies, l'association porte haut les couleurs de la commune en se classant parmi les meilleurs clubs manchois, toutes catégories confondues, notamment chez les seniors qui sont montés sur la première marche du podium lors des championnats départementaux 2015 et 2016 (1^{er} sur 27 équipes participantes en 2016). L'équipe des féminines s'est distinguée l'an passé avec un 5^e classement départemental (22 équipes inscrites). L'année 2016 fut également fructueuse pour les équipes des jeunes catégories, les cadets ayant remporté le premier

titre manchois (1^{er} sur 14), les minimes s'étant hissés à la 4^e place (sur 14) et les juniors à la 6^e place (sur 9). «La saison officielle 2017 qui a débuté fin février et qui s'achèvera fin octobre, s'annonce très bonne», se réjouit le président de la Triplette, Jean-Michel Gohier. «On a bon espoir pour l'équipe de jeu provençal qui, en 2016, avait réussi à se classer 3^e sur 8». Le club espère aussi que les jeunes frères Rudy et Doryan Godard, déjà champions de la Manche doublette cadets 2017, continueront leur ascension, Rudy ayant échoué l'année dernière à la porte de l'équipe de France cadets. En avril dernier, La Triplette enregistrait 241 licenciés. «Nous prenons les inscriptions jusqu'en juillet, et nous sommes déjà en progression par rapport à l'année passée», poursuit

le président, vétérans hommes : 99, seniors hommes : 74, vétérans femmes : 20, seniors femmes : 29, juniors : 3, cadets : 7, minimes : 5, benjamins : 2. Encadrée par des joueurs qualifiés par la Fédération française de pétanque et de jeu provençal, l'école de pétanque compte 22 jeunes boulistes (12 de plus qu'en 2016). Secrétaire du Comité de la Manche de pétanque (6 joueurs de La Triplette font partie de ce Comité), le bouliste agnelais Vincent Bonnefoy est responsable des adhérents du club des handicapés. Les entraînements ont lieu le mercredi en fin d'après-midi. Les 9 personnes inscrites aiment cette activité et se débrouillent fort bien, souligne le président.

AÎNÉS



RÉSIDENCE Les Rouges Gorges



La résidence Les Rouges Gorges est avant tout un lieu de vie de qualité, sûr et confortable. L'équipe est composée de quinze personnes dont un directeur, une directrice adjointe, une assistante de direction, des agents de service hospitaliers, une animatrice et des auxiliaires de vie. Le personnel assure les services de ménage, lingerie, restauration (matin, midi et soir), entretien des parties communes 7j/7, 365 jours par an. Les veilleuses de nuit peuvent assurer des rondes plusieurs fois par nuit dans les appartements. Différentes animations ludiques, culturelles, sportives sont proposées le matin et l'après-midi, afin de répondre au mieux aux souhaits de chacun. Une association, « Bricol'âge » a vu le jour en 2017. Son objectif est de

permettre aux participants de conserver un rôle social en confectionnant des objets, avec du matériel de récupération, et de les proposer à la vente aux visiteurs. La recette est reversée à des œuvres caritatives.

La résidence Les Rouges Gorges dispose d'une équipe d'auxiliaires de vie diplômées pour accompagner au quotidien un public âgé ou handicapé (aide à la toilette, ménage, courses, ...) mais aussi pour favoriser le lien social (sorties diverses, rendez-vous médicaux, ...). Elles interviennent, à l'intérieur et à l'extérieur de la structure, dans le cadre de l'aide à la personne.

Sur commande, les repas produits par les cuisiniers de la résidence peuvent être livrés à l'extérieur de l'établissement sous forme de plateau. Les livraisons s'effectuent le matin dans un rayon de 10 km autour d'Agneaux. Chaque plateau est confectionné avec des produits frais en fonction du régime et des goûts de la personne. Un menu hebdomadaire est distribué lors des livraisons. « Nous proposons également un accueil de jour pour les personnes de

plus de 60 ans (sauf dérogation), désireuses de préserver leurs capacités cognitives et physiques ». Elles peuvent participer à des ateliers stimulants : mémoire, prévention des chutes, relevé du sol, dénutrition...

Ces ateliers apportent aux participants ainsi qu'à leurs aidants, un soutien psychologique et une écoute. Vous pouvez obtenir toutes les informations au 02 33 06 10 00.



ÉCOLES



ÉCOLE Marie Ravenel

Activités et projets pédagogiques de l'année scolaire 2017

En primaire.

■ 30 élèves de CM2 ont goûté aux joies de la neige à VALLOIRE, du 14 au 20 janvier 2017, sous la houlette de Stéphanie CHUQUET. Ski, visite d'une ferme pédagogique, sorties en raquettes, avec exposition de sculptures en neige, descente aux flambeaux ont été les différentes activités de ce séjour.

■ 2 classes du cycle 2 (CP et CE1/CE2) travaillent actuellement sur un projet théâtre avec la troupe « Théâtre A part », ayant pour thème un album sur le Moyen-Age.

■ 52 élèves de CP - CE1 et CE2 préparent un projet « poney » à la Tiquerie à SAINT-LÔ.

■ Les élèves de CM1 ont préparé un projet médiéval avec en finale, une exposition qui a été visible les 20 et 21 mai, pendant la fête

médiévale de la commune.

En maternelle

■ Pour les 4 classes de maternelle, des sorties pédagogiques seront organisées vers des châteaux, et en particulier le château de Pirou.

■ La classe de toute petite section et de petite section va aménager avec des LEGO, les murets de la Place de l'Avenir devant l'école maternelle. Les élèves vont imiter un artiste Allemand, Jan VORMANN qui s'est perfectionné dans le colmatage de murs ou de monuments avec des LÉGO, projet intitulé « Dispatchwork ».

■ Une chorale de fin d'année aura lieu en juin et sera préparée par les différents cycles.

A noter que la mairie d'Agneaux accompagne financièrement tous ces projets.



TRAVAUX

Réhabilitation du quartier de la Doucetière

Après l'effacement des différents réseaux (électricité et téléphonie), puis la pose de 55 nouveaux candélabres LED basse consommation, les travaux de voirie du quartier de la Doucetière sont commencés depuis le mois de mai.

En raison des contraintes budgétaires, ils seront réalisés en deux tranches sur 2017 et 2018.

Le montant des travaux s'élève à 285 000 € pour la 1^{re} tranche

et 185 000 € pour la 2^e tranche. A terme, cette nouvelle voirie, redimensionnée, disposera d'un cheminement piéton accessible PMR (personnes à mobilité réduite) sur un côté et d'un maximum de places de stationnement.

La circulation sera réduite et sécurisée par la création d'une « zone 30 » sur l'ensemble du quartier et la mise en place d'un nouveau plan de circulation : sens unique de circulation

dans les rues d'Aquitaine (partiel), des Ardennes, de Normandie et du Limousin, pose d'un panneau STOP dans la rue d'Aquitaine.

Des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales seront réalisés conjointement par Saint-Lô Agglo dans la rue d'Aquitaine.

L'ensemble de ces nouvelles dispositions avait été présenté aux riverains, lors d'une réunion publique, le 30 novembre 2016.

Restructuration des vestiaires de foot et du club-house



Cabinet Eve Richard Thion

Les vestiaires actuels du stade Gaston Gazengel ont été construits en 1994. L'ensemble est en bon état mais ne répond plus aux nouveaux besoins du club qui a évolué de manière significative ces dernières

années. Depuis le 1^{er} mars 2012, la compétence « sports » a été transférée à Saint-Lô Agglo ; c'est donc la communauté d'agglomération qui a décidé d'engager des travaux d'agrandissement et de rénovation des bâtiments en étroite collaboration avec les utilisateurs (Agneaux Football Club) et la commune d'Agneaux. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence d'architecture Mme Thion (50) accompagnée du bureau d'études fluides Lenesley (50).

L'opération consiste à :

- agrandir les 2 vestiaires existants
- et en créer 2 nouveaux (2 autres

vestiaires sont conservés en l'état)

- agrandir les 2 locaux pour les arbitres

- agrandir le club-house

- créer un bureau en lien avec le club-house

La surface actuelle du bâtiment de 169m² sera portée à 290m² après réhabilitation.

Les travaux ont démarré fin mars 2017 pour une livraison prévue fin septembre 2017.

Le coût total de l'opération s'élève à 496 000 € TTC financé par Saint-Lô Agglo avec une subvention de la FFF (56 400 €) et du conseil départemental (86 811€).

Bornes de recharge pour véhicules électriques

La commune d'Agneaux concourt à l'évolution des modes de déplacement doux, en participant au plan de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, initié par le Conseil Départemental et le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM).

Deux bornes de recharge ont été implantées à Agneaux en 2017, rues Général de Gaulle et Antoine Lavoisier.

Elles contribuent au maillage du département de la Manche avec 129 autres prévues à court terme.



ENTREPRISE



Entreprise MACREL

50 ans en 2017

L'entreprise a été créée en 1967 par Monsieur et Madame Jean Macrel, route de Coutances à Agneaux. Monsieur Jean Macrel est décédé en juin 2016.

Son fils David est le gérant unique de la SARL Jean Macrel.

Au fil des années, l'activité s'est développée, et les locaux se sont agrandis. Ils sont constitués de 1 250 m² d'atelier et de 200 m² de bureaux. Actuellement, le personnel est composé de 18 personnes, dont un apprenti.

Qu'est-ce qu'une métallerie ?

C'est une entreprise qui a deux pôles d'activité, d'une part, la serrurerie (escaliers, garde-corps, passerelles, charpentes métalliques, portes coupe-feu, grilles décoratives et de clôtures...), et d'autre part la menuiserie aluminium (fenêtres, portes...). Les différents travaux s'effectuent à l'aide de machines-outils à commande numérique.

La clientèle de l'entreprise se situe essentiellement dans l'Ouest : Manche, Calvados, Orne, Eure,

Seine-Maritime, Mayenne... Ce sont des architectes, des contractants généraux (artisans) et des maîtres d'œuvres.

On peut citer quelques réalisations locales : à Agneaux, fenêtres à la mairie, escalier à l'Institut... A Saint-Lô, façade du multiplex «Cinémoviking», Coalia, garages AUDI, BMW, LEBON...

Pour l'avenir, les objectifs de l'entreprise Macrel sont de renforcer le bureau d'études avec des outils informatiques en 3D, et de moderniser les outils de fabrication et de pose.

J. MACREL SARL
Métallier
Agneaux
Menuiserie aluminium
Serrurerie, charpente métal
Fermetures industrielles
Fermetures coupe-feu

02 33 05 19 43
accueil@macrel.fr



Ensemble pour Agneaux

Faciliter la vie au quotidien des Agnelaises et Agnelais, défendre la spécificité de la commune au sein de la communauté d'agglomération et porter un regard soucieux sur les dépenses publiques, telles sont quelques unes des valeurs que nous défendons au sein des instances municipales et communautaires.

Fidèles à ces principes nous sommes intervenus au cours de ce premier semestre 2017, par le biais d'une conférence de presse et de rencontres informelles avec le président de l'agglomération, pour dénoncer le projet de ramassage des déchets verts. Si le conseil communautaire avait validé une optimisation de la collecte des déchets verts sur le territoire de l'agglomération, le projet de ramassage des bacs verts proposé fin décembre 2016 aurait été mis en place sans aucune discussion au niveau de l'assemblée communautaire. Notre intervention a permis, d'alerter les instances dirigeantes de l'agglomération, et de les obliger à modifier le calendrier de la collecte (de mars à novembre au lieu d'avril à octobre). Les branchages, qui auraient dû être portés à la déchèterie, peuvent être, comme habituellement, déposés avec les tontes et les feuilles.

De même une intervention de notre représentant au conseil communautaire, visant à connaître l'échéancier de mise en place

des containers bleus, a mis en évidence que la collecte des sacs bleus va perdurer dans sa forme actuelle pendant quelques temps encore.

« **A force de taper sur un clou, on l'enfoncé** » Cet adage illustre la ténacité de notre groupe à demander la suppression des aides financières aux écoles privées saint-loises accueillant des enfants agnelais, ainsi que la prise en charge des travaux d'entretien de la maison médicale par ses occupants et non par la municipalité. Les observations et demandes que nous portons régulièrement depuis de nombreuses années au sein du conseil municipal ont enfin été prises en compte par la majorité actuelle. Chaque année, quelques milliers d'euros vont ainsi pouvoir être consacrés à des actions d'amélioration de la vie des citoyens agnelais. D'ici la fin de cette mandature soyez assurés que nous défendrons ces valeurs en particulier lors de nos participations aux réflexions sur l'aménagement de la place Edmond Piedagnel et sur l'urbanisation de notre commune.

En cette veille de l'été, nous vous souhaitons de bons moments sous le soleil estival.

Les élus du groupe « Ensemble pour Agneaux »
Daniel DEPINCÉ, Noëlle LECLERC-BUICHON, François HÉRY, Catherine CAUDIN, Eric LEBRUMAN, Françoise COULOMBIER.

Avec vous pour Agneaux

Chers amis, tout d'abord un grand merci pour votre confiance. En cette deuxième partie de mandat, nous continuerons à tout faire pour conforter cette confiance.

Après ces trois années, la majorité municipale reste déterminée à poursuivre l'action engagée, malgré la baisse récurrente des dotations de l'Etat.

Après la réhabilitation du quartier de Villechien, c'est le quartier de la Doucetièrre qui connaît actuellement une rénovation totale avec enfouissement des réseaux et réfection de la voirie.

Les travaux devraient être bien avancés à la fin du mois de juillet, mais une deuxième tranche, également programmée, verra sa réalisation un peu plus tard, et ce, pour des raisons budgétaires. Au-delà des travaux de proximité, un gros effort a également été fait sur l'accessibilité, avec notamment la mise en place d'ascenseurs à la mairie et à l'école, en sécurisant les abords de l'école et des rues accidentogènes et en installant des repères pododactyles sur les passages piétons.

Autre volet important de notre action, notre implication dans la préparation et la réalisation de projets immobiliers, tels que la résidence des Côteaux de la Vire, dont l'aménagement se termine, et la future résidence seniors qui devrait connaître un début de construction dans les mois qui viennent. D'autres projets verront le jour à moyen terme. Tout cet investissement de notre part montre combien notre commune demeure attractive. Nous entretenons régulièrement d'excellentes relations avec

les enseignants et parents d'élèves et sommes soucieux de préserver ce lien de proximité. Nous pouvons être fiers des activités mises en place dans le cadre des temps d'activités périscolaires, et ferons en sorte que cela puisse continuer.

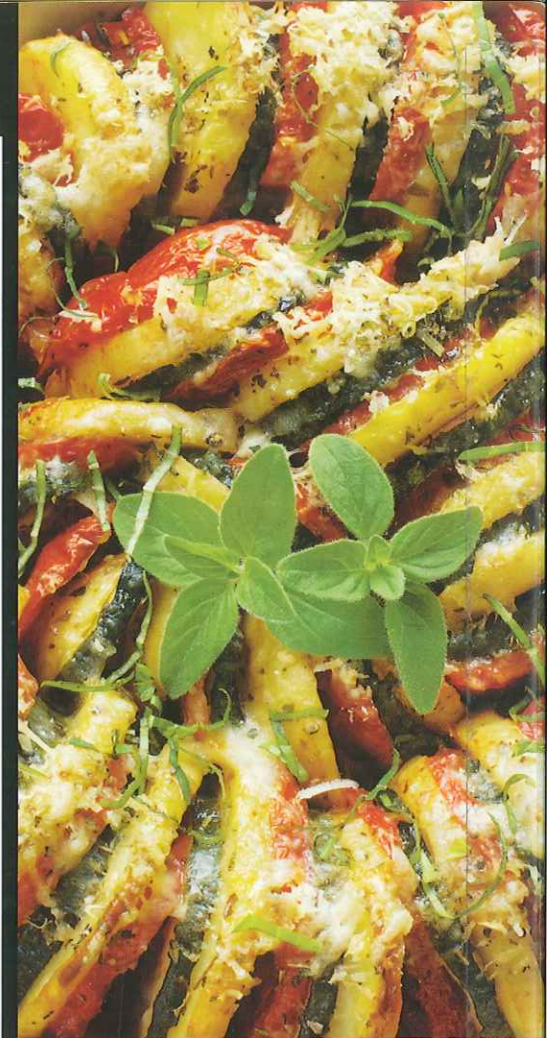
Le volet culturel n'est pas oublié. En effet, en lien avec la médiathèque, de nombreuses manifestations culturelles sont organisées et permettent à tous d'y trouver ce qui semble le plus adapté à leur choix. Nous continuerons à entretenir un lien fort avec les associations qui demeurent le pilier d'animation de notre commune.

Enfin, comme vous le savez, nous sommes en train de réfléchir sur la réfection totale de notre centre-ville et notamment, dans un premier temps, de la place Edmond Piedagnel. Lorsque notre projet prendra forme, vous serez invités à le découvrir et à nous faire part de vos réflexions, car ce projet important sera partagé avec vous.

Dans l'immédiat, nous vous souhaitons de très bonnes vacances d'été, pour vous et vos familles.

Bien cordialement.

Le groupe majoritaire :
Alain SÈVÈQUE, Jean-Marie BARRÉ, Elisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORE, Michèle DEBONO, Michel MADORE, Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Patrick SIMON, Yolanda TESNIÈRE.



Tian de légumes d'été

Pour 4 personnes

Ingrédients :

1kg d'oignons - 4 tomates - 4 petites courgettes
4 petites aubergines - 2 gousses d'ail - 1 cuillère à soupe d'huile d'olive vierge - 1 cuillère à café d'origan sel et poivre

Préparation :

- Pelez et émincez les oignons et l'ail. Faites chauffer trois cuillerées d'huile dans une sauteuse. Mettez-y les oignons et l'ail à revenir à feu doux sans colorer une dizaine de minutes. Salez, poivrez et parsemez de thym.
- Dans le même temps, lavez les légumes, essuyez-les et détaillez en rondelles. Faites chauffer trois cuillerées d'huile dans une grande poêle et faites sauter les rondelles de courgettes et d'aubergines à feu vif pendant 5 min, en les remuant.
- Préchauffez le four à thermostat 5 (150°C). Versez l'ail et les oignons dans un plat à four. Puis disposez dessus les rondelles d'aubergines, de tomates et de courgettes en les faisant se chevaucher légèrement. Salez, poivrez et saupoudrez d'origan.
- Enfourné pour 40 minutes